



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Direction Territoriale Centre-Ouest-Aquitaine
Agence territoriale Val de Loire

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE VAL DE LOIRE

Vu le Code Forestier, notamment ses articles L221-1, L221-2, L221-3 et D221-2 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n°41-2023-07-31-00002 du 31 juillet 2023 portant réglementation de la circulation et du stationnement des véhicules sur les routes forestières du domaine privé de l'Etat ouvertes à la circulation publique dans le département du Loir-et-Cher ;

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux de création de la ligne haute tension « LS 90kV Blois Nord Onzain Les Vallées » à la jonction avec l'allée de Bellevue, 41150 Valloire-sur-Cisse, il y a lieu d'interdire la circulation sur l'allée de Coulanges selon les dispositions suivantes :

DÉCIDE,

Article 1^{er} :

Du **MARDI 3 MARS 2026** au **VENDREDI 27 MARS 2026** inclus, la circulation des véhicules sera interdite dans les deux sens du carrefour Gaston d'Orléans à la jonction avec le RD 135, en forêt domaniale de BLOIS.

Cette portion de route forestière est habituellement ouverte à la circulation entre Blois et Coulanges.

Article 2^{ème} :

Cette disposition est valable de jour comme de nuit.

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

Article 3^{ème} :

En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera déviée localement, dans les deux sens, comme suit :

- | | |
|---------------------------------|-------------------------------------|
| - RD 135 ; | - Rue d'Auteuil |
| Commune de VALLOIRE SUR CISSE : | - Route de la Champagne ; |
| - Grande Rue ; | - Route du rain de la forêt ; |
| - Rue des Bordes ; | - Allée de Saint-Lubin à la Vicomté |

Article 4^{ème} :

La signalisation réglementaire de protection et de déviation du chantier est à la charge de l'entreprise SERPOLLET – 2 chemin du génie – 69632 VENISSIEUX. Celle-ci sera responsable du maintien de la signalisation conformément à la réglementation en vigueur.

Des panneaux, informant de la fermeture de la route, seront mis en place **5 jours avant le début** des travaux. Ils seront à mettre en place aux carrefours :

- | | |
|--------------------------------|--|
| - Allée de Coulanges / RD 135, | - Rue d'Auteuil / Route de la Champagne, |
| Commune de VALLOIRE SUR CISSE | - Au rond-point, 45 Rue de la Poste, |
| - Grande rue / Rue des Bordes, | - Allée de Coulanges / Allée de Saint-Lubin. |

Article 5^{ème} :

Toute contravention à la présente décision sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6^{ème} :

La présente décision sera affichée aux extrémités des routes forestières ainsi que dans les mairies de BLOIS, VALENCISSE et VALLOIRE SUR CISSE.

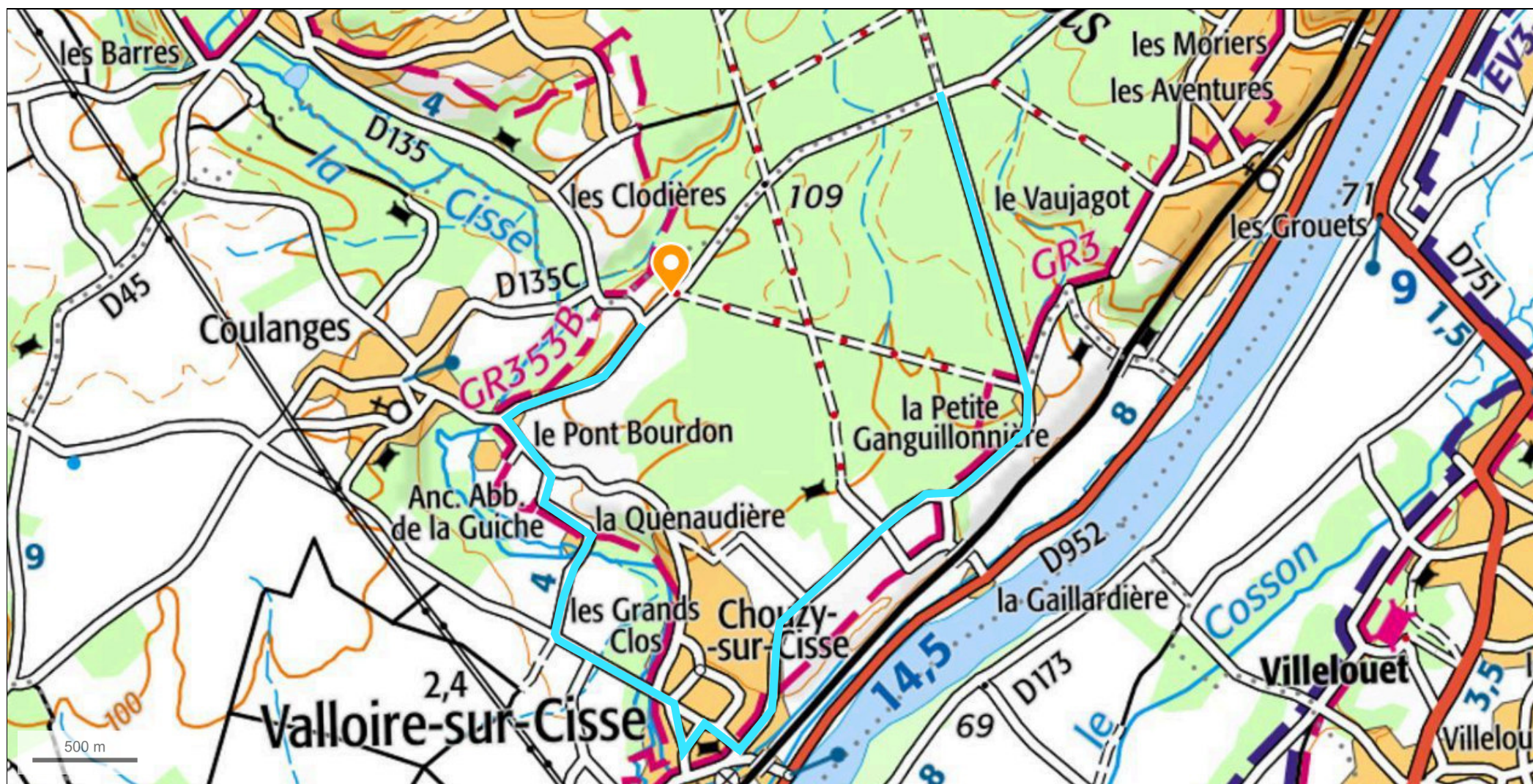
Article 7^{ème} :

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- | | |
|---|--|
| - Monsieur le préfet de Loir-et-Cher, | - Monsieur le colonel hors classe, directeur du SDIS 41, |
| - Monsieur le directeur de la DDT 41, | - le conseil départemental de Loir-et-Cher, |
| - Madame et Monsieur les Maires concernés, | - le directeur départemental de la sécurité publique (DDSP). |
| - Monsieur le colonel, commandant de GN 41, | |

Fait à Boigny-sur-Bionne, le 02 mars 2026
Le Directeur de l'Agence Val de Loire

Christophe POUPAT



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 1° 15' 36" E
Latitude : 47° 32' 31" N

La circulation sera déviée localement, dans les deux sens, comme suit (tracé bleu sur la carte) :

- RD 135 ;
- Allée de Saint-Lubin à la Vicomté
- Grande Rue ;
- Route de la Champagne ;
- Rue des Bordes ;
- Route du rain de la forêt ;
- Rue d'Auteuil

Commune de VALLOIRE SUR CISSE :